Compte rendu de la réunion en Conseil Municipal du 19/02/2020

Présents : Gisèle CHEVALLIER, Didier CHAPOULIE, Laurent MARTIN, Yves DELLAC, Jean-Charles MAZEYRAC, Jean-Claude FOURSAC, Jean-Louis CHAULIAGUET

Absents et excusés : Marc MORAND, Vincent CHANTREAU

Point 1 : Vote du Compte de Gestion du receveur et du Compte Administratif de la mairie pour l'année 2019

Le Maire rappelle que cet exercice consiste en deux choses :

1/ Vérifier que les chiffres figurant dans le Compte de Gestion et le Compte Administratif sont bien les mêmes.

Il s'agit de vérifier la concordance des comptes. Le Trésor Public et la mairie doivent avoir un bilan 2019 pour notre collectivité identique à l'euro prêt.

2/ Comme tout bilan, il s'agit d'une photographie des comptes en fin d'année. A ce titre, les principaux chiffres à retenir sont les suivants : au titre du budget principal la commune fait état d'un excédent de 45 000€ en fonctionnement (toutes factures payées) et de 77 000€ en investissement soit un excédent global de 122 000€.

Les tableaux ci-dessous présentent ces chiffres pour le budget ville comme pour le budget assainissement :

	COMMUNE		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT
Dépenses de l'exercice	120 918.55 €	272 313.48 €	393 232.03 €
Recettes de l'exercice	60 653.38 €	302 519.55 €	363 172.93 €
Résultat de l'exercice	-60 265.17 €	30 206.07 €	-30 059.10 €
Résultat antérieur	136 893.40 €	15 452.67 €	152 346.07 €
Résultat du CA	76 628.23 €	45 658.74 €	122 286.97 €

	ASSAINISSEMENT		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT
Résultat antérieur	13 097.49 €	5 317.70 €	18 415.19 €
Dépenses de l'exercice	0.00 €	5 360.48 €	5 360.48 €
Recettes de l'exercice	3 854.21 €	7 409.05 €	11 263.26 €
Résultat du C.A.	16 951.70 €	7 366.27 €	24 317.97 €

Le Conseil considère ces chiffres d'autant plus positifs que, par ailleurs, 700 000€ de travaux ont été réalisés pendant la mandature.

Adopté à l'unanimité par le Conseil.

Point 2 : Correction d'une erreur sur le cadastre :

M. le Maire indique qu'il a été informé d'une erreur manifeste sur le cadastre concernant la propriété de Mr et Mme BOUCAUT.
En effet, la parcelle figurant au cadastre pour délimiter cette propriété ne correspond pas à la réalité physique constatée sur le terrain. Par ailleurs, lors de l'acquisition de leur bien, Mr et Mme BOUCAUT, ont été destinataires de plans qui correspondaient à la réalité constatée sur le terrain.
S'agissant de toute évidence d'une erreur des services du cadastre, le Maire propose que la commune se charge de rétablir la réalité physique sur les plans en mettant en œuvre la procédure administrative qui s'impose. Cela commencera par la mise en œuvre de relevés faits par un géomètre pour bien délimiter les espaces et voir les corrections à apporter.

Adopté à l'unanimité par le Conseil.

Point N° 3 : Notre gîte communal fonctionne bien. Le taux d'occupation pendant la saison est très bon. L'Agence Interchalet se charge de trouver des clients et la mairie de les accueillir au début de leur séjour et d'établir en état des lieux à la fin de leur séjour.

Ce travail sera réalisé à l'avenir pour Madame Djohra AOUNIT.

Adopté à l'unanimité par le Conseil.

Point N°4 : Organisation des élections

M. Didier CHAPOULIE, en charge de l'organisation de la tenue et de l'installation du bureau de vote a établi le tableau ci-dessous :

ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020

ETAT DE PRESENCE DES ELUS :

- **Composition du Bureau :**

- Laurent MARTIN
- Didier CHAPOULIE
- Yves DELLAC

} Présents à l'ouverture et à la fermeture

- **Horaires de tenue du bureau de vote :**

- 08h00 à 10h00 : Jean-Claude FOURSAC et Vincent CHANTREAU
- 10h00 à 12h00 : Didier CHAPOULIE et Gisèle CHEVALLIER
- 12h00 à 14h00 : Yves DELLAC et Laurent MARTIN
- 14h00 à 16h00 : Jean-Charles MAZEYRAC et Jean-Louis CHAULLIAGUET
- 16h00 à 18h00 : Marc MORAND et Laurent MARTIN

Les Conseillers,

Le Maire,